

# Communes de



Crans-Montana



Icogne



Lens

Feuille  
sur d'informations  
l'organisation  
de l'année  
scolaire  
2019-2020



Sommaire	
• Aux Parents des Elèves des Ecoles des Villages	p. 3
• Présentation	p. 4
• Informations générales	p. 5
• Absences, demandes de congés	p. 6
• Responsabilités	p. 7
• Matériel scolaire	p. 8-9
• Infos diverses	p. 10
• Ecole Flanthey	p. 11
• Ecole Lens	p. 12-13
• Ecole Martelles-Corin	p. 14-15
• Ecole Montana-Village	p. 16-17
• Ecole Randogne	p. 18-19
• Plan de scolarité	p. 20



Chers Parents,

Ce feuillet d'informations permet de répondre à la plupart des questions que des parents d'élèves peuvent se poser sur l'organisation scolaire en général : horaires, plan de scolarité, adresses utiles, transports... Il contient également des informations sur les demandes de congés, sur les dates des réunions collectives dans les différents centres scolaires ou encore des informations sur le matériel scolaire.

**Nous vous invitons donc à prendre connaissance de toutes les informations contenues dans ce document car elles contribuent à favoriser les relations entre l'école et les familles.**

Pour un bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le plan de scolarité qui vous a déjà été communiqué et que vous pourrez retrouver en dernière page du présent document.

Nous vous rendons également attentifs cette année à l'utilisation des médias sociaux par des enfants de plus en plus jeunes. Ces médias offrent des possibilités de communication et d'apprentissage illimitées mais exposent les enfants à certains risques qu'ils ne mesurent pas toujours. Nous en parlerons avec vos enfants durant l'année scolaire et nous vous incitons également à le faire avec eux.

Vous trouverez également d'autres informations concernant le fonctionnement de l'école sur notre site Internet, [www.ecolesdesvillages.ch](http://www.ecolesdesvillages.ch), dont notamment, une première page News, le règlement des Ecoles des Villages, le formulaire pour les demandes de congés, des informations sur le passage au CO après la 8H ou encore des renseignements sur la santé scolaire.

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous durant cette année scolaire 2019 – 2020 et nous vous remercions pour votre confiance.

Le Directeur  
*Frédéric Clivaz*

## Présentation

L'organisation intercommunale des Ecoles des Villages est composée des organes suivants :

- AEIEV : Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages.
- CSIEV : Commission Scolaire Intercommunale des Ecoles des Villages.
- Direction d'école.

L'Autorité Exécutive est composée de quatre conseillers communaux en charge de la formation dans leur commune respective.

AEIEV		
<b>Président</b>	Sébastien Schornoz	Icogne
<b>Membres</b>	Marilyne Emery	Lens
	Nicole Bonvin Clivaz	Crans-Montana
	Jacqueline Duc Sandmeier	Crans-Montana
<b>Directeur</b>	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

La Commission Scolaire est composée de la manière suivante :

- Un conseiller communal, membre de l'AEIEV, qui en assure la présidence pour une période législative de quatre ans.
- Sept membres, de préférence des parents d'élèves, dont au moins un pour chaque centre scolaire.
- Le directeur des Ecoles.
- Deux enseignants : l'un pour le cycle 1 (1H à 4H), l'autre pour le cycle 2 (5H à 8H).

CSIEV		
<b>Présidente</b>	Marilyne Emery	Lens
<b>Membres</b>	Yves Rey	Ecole Lens-Icogne
	Jean-Daniel Emery	Ecole Lens-Icogne
	Sylvie Rey	Ecole Flanthey
	Martine Welsh	Ecole Martelles
	Romaine Rey	Ecole Montana-Village
	Marielle Clivaz	Ecole Randogne-Mollens
	Sylvie Zufferey	Ecole Randogne-Mollens
<b>Enseignants</b>	Adrienne Rey	Cycle 1
	Thierry Emery	Cycle 2
<b>Directeur</b>	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

## Informations générales

### Direction – Contact

Le bureau de la Direction des Ecoles des Villages, que vous pouvez contacter soit par mail, par téléphone ou par courrier, se compose de la manière suivante :

- Frédéric Clivaz, Directeur
- Karine Moix Amos, secrétaire-comptable

**Tél. bureau : 027 484 69 21**

**Mail : [direv@cransmontana.ch](mailto:direv@cransmontana.ch)**

**Adresse : Ecoles des Villages, Rte de Martelles 1, 3971 Chermignon d'en Bas**

### Centres scolaires – Chefs de centre

Le chef de centre assume, par délégation du directeur, une partie de la responsabilité administrative et organisationnelle de l'école qu'il représente.

Centres scolaires	Chefs de centre	Tél. des Centres scolaires
Flanthey	Sophie Pont	027 458 17 75
Lens	Thierry Emery	027 483 34 91
Martelles - Corin	Romaine Arlettaz	Martelles : 027 484 69 20 Corin : 027 455 04 24
Montana-Village	Jérôme Duc	027 481 49 21
Randogne	Valérie Vocat	027 481 46 51

### Structure de l'école obligatoire

L'école obligatoire compte 11 années, appelées 1<sup>ère</sup> Harnos (H) à 11<sup>ème</sup> Harnos, du nom de l'accord suisse harmonisant la scolarité obligatoire. Les degrés primaires sont organisés en deux cycles (1 et 2) et le cycle 3 correspond au Cycle d'orientation (CO) :

Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO
Primaire								Secondaire I		

## Absences, demandes de congés

### Absences en cas de maladie

Les parents sont priés d'avertir les titulaires de classe de toutes les absences de leurs enfants, par téléphone, le soir précédent ou le matin même. Vous trouvez les numéros de téléphone des centres scolaires à la page précédente du présent document.

### Demandes de congés

**Les demandes de congés durant la période scolaire doivent demeurer exceptionnelles.**

**Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004 :**

#### **Art. 10** Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :

- **par le titulaire** pour une durée d'une demi-journée ;
- **par la direction d'école** jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- **par l'inspecteur**, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire ;
- **par le département** au-delà d'une année scolaire.

**Les demandes de plus d'une demi-journée** sont adressées par les parents, via le formulaire que vous pouvez trouver sur le site Internet des Ecoles ([www.ecolesdesvillages.ch](http://www.ecolesdesvillages.ch)), dans un délai raisonnable à la direction d'école. Le préavis du titulaire est requis.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

**Pour les demandes d'une demi-journée complète**, les parents sont priés d'utiliser le formulaire des pages 18 et 19 de l'agenda que votre enfant recevra en début d'année scolaire.

**Pour les demandes de moins d'une demi-journée** (dentiste, médecin etc...), les parents sont priés de les faire par téléphone ou par message auprès du titulaire.

## Responsabilités

### Responsabilités de l'école et des enseignants

- Seconder les parents dans leur tâche d'éducation et d'instruction.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant et à son intégration au sein de la classe.
- Tenir les parents informés du parcours scolaire de leur enfant et exposer les objectifs pédagogiques par des réunions collectives et des rencontres individuelles.
- Communiquer les résultats obtenus par les évaluations, le dossier d'évaluation et le livret scolaire.
- Être à l'écoute des parents, s'efforcer de maintenir le dialogue et, sur rendez-vous, répondre à leurs sollicitations.
- Faire respecter les règles de discipline et intervenir au besoin. Le cas échéant, prononcer les sanctions disciplinaires prévues.
- Assurer la sécurité des élèves durant l'horaire scolaire.

### Responsabilités des parents

- Coopérer avec l'institution scolaire.
- Assumer la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, décence, sommeil).
- S'intéresser au comportement de leur enfant, à son travail en classe et s'impliquer à la maison.
- Assister aux entretiens auxquels les enseignants ou la direction les convient.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'école.
- Assumer la responsabilité de leur enfant sur le chemin de l'école en dehors des horaires scolaires.
- Signaler aux enseignants les éventuels problèmes de santé de l'enfant qui pourraient avoir une importance dans la prise en charge de celui-ci.
- Assurer leur enfant contre les risques de maladies et d'accidents. Il n'y a donc pas d'assurance scolaire collective. En cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances.

### Responsabilités des élèves

- Respecter les règles de l'école, les enseignants, les personnes travaillant au sein de l'établissement et leurs camarades ainsi que tout ce qui est mis à leur disposition (locaux, mobilier, matériel).
- Avoir une tenue propre et décente.
- S'appliquer et s'impliquer dans leur rôle d'élève, ainsi que dans leur apprentissage de socialisation.
- Ne pas utiliser du matériel électronique et numérique à usage privé dans le périmètre scolaire. Hors périmètre scolaire, les élèves en auront un usage approprié (d'entente avec leurs parents) et respectueux envers leurs camarades et le personnel de l'école.

**Le dialogue doit toujours être privilégié. Le premier interlocuteur des parents est l'enseignant. Par la suite, le directeur, puis l'inspecteur scolaire, peuvent être successivement sollicités.**

## Matériel scolaire

A la suite d'un recours contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie par des parents directement concernés, le Tribunal Fédéral (TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a ainsi souligné que cette dernière s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Selon le TF, ce droit constitutionnel exclut notamment la facturation aux parents :

- d'un écolage durant la scolarité obligatoire ;
- des moyens nécessaires et servant directement l'objectif d'enseignement, y compris le matériel pédagogique scolaire ;
- des frais pour les excursions et les camps pour autant que ces activités soient obligatoires, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires.

Faisant suite à cet arrêt du TF du 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat valaisan a rédigé un nouveau règlement concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire. Ce règlement se veut contraignant et ce dès la prochaine scolarité 2019-2020.

**Dorénavant, c'est donc l'école qui s'occupera de fournir le petit matériel indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il restera à la charge des parents les effets et équipements personnels des élèves, la participation financière en cas d'activités facultatives.**

Vous trouverez à la page suivante des listes indicatives de ce que l'école va financer et de ce que les parents doivent prendre à leur charge :





### 1. A la charge des communes : Fournitures des élèves ou de la classe

- Pour écrire ou dessiner : crayons à papier, porte-mine fin, stylos, plumes, crayons bicolores, surligneurs, gommes, effaceurs, taille-crayons, boîtes de crayons de couleur, boîtes de feutres.
- Math : rapporteurs, calculettes, équerres, compas, règles.
- Rangement : classeurs fédéraux, classeurs A4, chemises en plastique, chemises transparentes A4 pour classeur, séparations classeur, porte-documents.
- Divers : sous-main, feuilles A4 quadrillées, cahiers, bâtons de colle, ciseaux, agenda scolaire.



**Ce matériel sera fourni par l'école en début d'année scolaire. Il n'est donc pas nécessaire de l'acheter.**

### 2. A la charge des communes : Activités

- Journées de ski
- Cours de piscine
- Visites culturelles
- Activités culturelles ou projets d'école
- Promenade d'automne ou sortie d'environnement
- Promenade de fin d'année
- Prévention et promotion de la santé

### 3. A la charge des parents : fournitures personnelles

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Sac d'école</li><li>• Trousse</li><li>• Doublure pour les livres (si l'école le demande)</li><li>• Tablier pour les cours ACM (ou vieille chemise)</li><li>• Pantoufles de classe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sac de sport (ou sac en tissus)</li><li>• Chaussures et habits pour activités sportives (activités intérieures et extérieures)</li><li>• Articles de soins personnels et d'hygiène (douche)</li><li>• Maillot, bonnet et linge de bain.</li></ul> |
|---|---|



**Ce matériel est à la charge des parents et ne sera pas fourni par l'école.**

Un règlement interne d'utilisation du matériel fourni par l'école sera transmis en début d'année scolaire. Il précisera entre autre qu'en cas de perte ou de dégât intentionnel, le matériel devra être remplacé aux frais des représentants légaux.

## Infos diverses

### Réunions collectives des parents

Ci-dessous les dates des réunions collectives des parents par centre scolaire. Merci d'avance de les réserver.

Cette année nous aurons l'occasion d'accueillir comme intervenant Monsieur Nicolas Bressoud, enseignant spécialisé, enseignant à la HEP et fondateur de l'association romande d'éducation et de psychologie positive.

Dates	Horaires	Centres scolaires
Lundi 9 septembre 2019	19h30	Montana-Village
	20h00	Randogne
Mardi 10 septembre 2019	19h30	Flanthey
	20h00	Lens
Jeudi 12 septembre 2019	19h30	Martelles- Corin ➤ Lieu : école de Martelles

### Santé scolaire

- À travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.  
L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité ; ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant et l'adolescent de leur santé, de leur intégration et de tout sujet lié au bien-être.  
L'infirmière est également à disposition à travers des permanences ou des demandes personnalisées de la part des élèves, parents, enseignants ainsi que le réseau professionnel.
- Un médecin-dentiste contrôle également les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont également lieu en cours d'année.

## Informations : Ecole de Flanthey

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	9h00 - 11h30	
2H	9h00 - 11h30	13h30 - 16h00
3H à 8H	8h15 - 11h30	13h30 - 16h00

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sophie Pont</b></li> <li>• Caroline Lamon</li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jessica Nanchen</b></li> <li>• Sarah de Joffrey</li> <li>• Sophie Pont</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Juliane Tavel</b></li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Francine Cordonier</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> <li>• Christiane Besse</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Lamon</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Rey</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> <li>• Lucie Perruchoud</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samuel Emery</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corinne Briguet</li> </ul>

### Horaires des bus

	3H à 8H	1-2H	Retour 1H à 8H		2H à 8H	Retour 2H à 8H
Vaas	7h50	8h34	11h48	Courses de l'après-midi	13h04	16h18
St-Clément	7h52	8h36	11h50		13h06	16h20
Condémines	7h55	8h39	11h53		13h09	16h23
Valençon	7h57	8h41	11h55		13h11	16h25
Chelin-Croix	8h02	8h46	11h43		13h16	16h13
Chelin-Bas	8h07	8h51	11h38		13h21	16h08
Ecole	8h10	8h54	11h35		13h24	16h05
Précisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves de Chelin, de 5H à 8H, vont toujours à l'école à pied. Ceux de 1H à 4H sont transportés en bus.</li> <li>• Tous les élèves de Vaas, St-Clément, Condémines et Valençon sont transportés en bus, toute l'année scolaire.</li> </ul>					

## Informations : Ecole de Lens

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	9h00 - 11h30	
2H	9h00 - 11h30	13h30 - 16h00
3H à 8H	8h15 - 11h30	13h30 - 16h00

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Geneviève Emery</b></li> </ul>
3H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie-Noëlle Savoy Rey</b></li> <li>• Adrienne Emery</li> </ul>
4-5H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sarah de Joffrey</b></li> <li>• Monique Blanc</li> </ul>
6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thierry Emery</b></li> </ul>
7H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Georgy Praplan</b></li> </ul>
8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>David Rey</b></li> <li>• Eloïse Bernet</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnès Décaillet</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Rey</li> <li>• Delphine Deprez</li> <li>• Marie-Laurence Lamon</li> <li>• Anne Barras (soutien)</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> <li>• Chantal Rabah</li> </ul>
Animation chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samuel Emery</li> <li>• Adrienne Emery</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corinne Briguet</li> </ul>

## Horaires des bus

Icogne-Lens	3H à 8H	1-2H	2H à 8H
Contour	7h48	8h34	13h04
Monteiller	7h50	8h36	13h06
Prasserin	7h52	8h38	13h08
Poste	7h55	8h41	13h11
Assa	7h59	8h45	13h15
Cachiblio	8h00	8h46	13h16
Bifur. Vernasses	8h01	8h47	13h17
Ecole Lens	8h07	8h52	13h22
Retour	<b>Pour Icogne &gt;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ de l'école à 11h35</li> <li>Après-midi : départ de l'école à 16h05</li> </ul>		
	<b>Pour les Vernasses &gt;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ de l'école à 11h45</li> <li>Après-midi &gt; départ de l'école à 16h15</li> </ul>		

Trionna-Sergnou-Lens	3H à 8H	1-2H	2H à 8H
Trionna	7h45	8h30	13h00
Ecole Lens	7h55	8h40	13h10
Sergnou	8h02	8h46	13h16
Ecole Lens	8h08	8h53	13h23
Retour	<b>Départ de l'école</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Midi : départ à 11h35</li> <li>Après-midi : départ à 16h05</li> </ul>		
Précisions	<b>Les arrêts « Trionna » sont les suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sommet route Trionna-Dedans</li> <li>Bifurcation Trionna</li> <li>Arrêt postal Trionna</li> </ul>		



## Informations : Ecole de Martelles - Corin

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.
- Le mercredi matin, les élèves de Martelles de 5H à 8H vont en classe de 8h15 à 11h30 (au lieu de 11h45).

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Corin	8h40 - 11h15	
2H - Corin	8h40 - 11h15	13h30 - 15h40

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Martelles	9h00 - 11h35	
2H - Martelles	9h00 - 11h35	13h45 - 15h55
3H à 8H	8h15 - 11h45	13h40 - 15h55

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H - Corin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Roselyne Barras</b></li> <li>• Catherine Bruttin</li> </ul>
1-2H - Martelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manuella Clavien</b></li> <li>• Adrienne Emery</li> </ul>
3H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sophie Antille</b></li> </ul>
4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mélissa Epiney</b></li> <li>• Anaïs Siggen</li> </ul>
5H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Julien Balmer</b></li> <li>• Lucie Clivaz</li> </ul>
6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Romaine Arlettaz</b></li> </ul>
7H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Julie Magne</b></li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Myriam Bonvin</b></li> <li>• Grégoire Barras</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caroline Lamon</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc Clivaz</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lucie Perruchoud</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis Rey</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>

## Horaires des bus

- Les élèves transportés par **les petits bus communaux** sont les suivants :
  - Les élèves de 1-2H d'Ollon et de Loc qui se rendent à l'école de Corin.
  - Les élèves de 1H à 5H de Chermignon d'en Bas qui se rendent à Martelles.
- Les élèves de 3H à 8H de Loc, Corin, Ollon ainsi que ceux de 6H à 8H de Chermignon d'en Bas utiliseront **les bus SMC** aux horaires indiqués ci-dessous. Pour la course du matin (\* dans le tableau), il y aura 2 bus qui se suivront. Merci aux élèves d'utiliser en priorité le premier bus.

Chermignon d'en Bas – Martelles : 3-4-5H (petit bus)	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Eglise	8h03	11h53	13h26	16h08
La Bârra	8h05	11h55	13h28	16h10
Garage	8h08	11h58	13h31	16h13
Martelles	8h10	11h50	13h33	16h05

Chermignon d'en Bas – Martelles : 1-2H (petit bus)	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Eglise	8h45	11h43	13h36	16h08
La Bârra	8h47	11h45	13h38	16h10
Garage	8h50	11h48	13h41	16h13
Martelles	8h52	11h40	13h43	16h05

Elèves 3H à 8H : Bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Loc	7h48*	12h10	13h15	16h22
Corin	7h51*	12h07	13h17	16h19
Ollon	7h56*	12h02	13h22	16h14
Chermignon d'en Bas	8h03*	11h56	13h30	16h09
Martelles	8h04*	11h54	13h32	16h07

Ollon – Loc- Corin : 1-2H (petit bus)	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Martelles	8h15	11h40	13h00	16h05
Ollon : Place SMC	8h23	11h32	13h08	15h57
Corina	8h27	11h28	13h12	15h53
Loc : Place de jeux	8h30	11h25	13h15	15h50
Ecole Corin	8h35	11h20	13h20	15h45

## Informations : Ecole de Montana-Village

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h45 - 11h15	
2H	8h45 - 11h15	13h30 - 16h00
3H à 8H	8h15 - 11h30	13h45 - 16h15

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adrienne Rey</b></li> <li>• Elise Lazayres</li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mélanie Groenendijk</b></li> <li>• Eloïse Bernet</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jérôme Duc</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> </ul>
6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elodie Crettenand</b></li> <li>• Eloïse Bernet</li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gaëlle Clavien</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> <li>• Agnès Décaillet</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnès Décaillet</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Céline Duc Clivaz</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal Rabah</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis Rey</li> <li>• Gauthier Freléchoux</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>



## Horaires des bus

- Les élèves transportés par **les petits bus communaux** sont les suivants :
  - Tous les élèves de Chermignon d'en Haut qui se rendent à l'école de Montana-Village (soit bus 1, soit bus 2, selon la liste reçue par courrier postal + 1 bus pour les 1-2H).

Chermignon – Montana-Village <b>Bus 1</b>	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Rond-Point	7h48	11h57	13h20	16h40
Pontèt	7h53	11h54	13h23	16h35
Maze	7h55	11h52	13h25	16h33
Ecole Montana-Village	7h58	11h49	13h28	16h30

Chermignon – Montana-Village <b>Bus 2</b>	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Pontèt	8h03	11h40	13h33	16h25
Maze	8h05	11h38	13h35	16h23
Ecole Montana-Village	8h08	11h35	13h38	16h20

Chermignon – Montana-Village <b>1-2H</b>	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Rond-Point	8h30	11h28	13h08	16h13
Pontèt	8h35	11h25	13h13	16h10
Maze	8h37	11h23	13h15	16h08
Ecole Montana-Village	8h40	11h20	13h18	16h05



## Informations : Ecole de Randogne

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin.
- Tous les élèves du cycle 1 (1H à 4H) ont congé toute la journée du mercredi.
- Le mercredi matin, les élèves de 5H à 8H vont en classe de 8h15 à 11h30 (au lieu de 11h45).

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h40 - 11h25	
2H	8h40 - 11h25	14h00 - 16h00
3H à 8H	8h20 - 11h45	14h00 - 16h20

### Personnel Enseignant (en gras les titulaires)

Classes	Enseignants
1-2H 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie-Luce Revaz</b></li> <li>• Elise Lazayres</li> </ul>
1-2H2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chloé Barras</b></li> </ul>
3-4H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Catherine Mittaz</b></li> <li>• Anais Siggen</li> </ul>
5-6H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Benjamin Borzykowski</b></li> <li>• Catherine Mittaz</li> </ul>
7-8H	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valérie Vocat</b></li> <li>• Catarina Rodrigues</li> <li>• Manon Fourmanoir</li> </ul>
ACM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lucie Clivaz</li> </ul>
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Delphine Deprez</li> <li>• Stéphanie Jirillo</li> </ul>
Ethique et culture religieuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantal Rabah</li> <li>• Marie-Laure Rouiller</li> </ul>
Animation sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gauthier Freléchoux</li> </ul>
Animation bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valérie Mudry</li> </ul>

## Horaires des bus

- Les élèves de 1H à 8H de Mollens utiliseront **les bus SMC** qui les prendront en charge aux arrêts habituels de la ligne.

Elèves 3H à 8H de Mollens : Bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Panorama	8h04	11h57	13h43	16h45
St-M.-Lacques	8h06	11h55	13h45	16h42
Mollens	8h08	11h54	13h47	16h41
Bifurcation Aminona	8h09	11h53	13h48	16h40
La Côte	8h10	11h52	13h49	16h38
Centre scolaire Randogne	8h13	11h48	13h52	16h35

Elèves 1H-2H de Mollens : Bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Panorama	8h14	11h47	13h43	16h23
St-M.-Lacques	8h16	11h45	13h45	16h20
Mollens	8h17	11h44	13h47	16h19
Bifurcation Aminona	8h18	11h43	13h48	16h18
La Côte	8h19	11h41	13h49	16h17
Centre scolaire Randogne	8h22	11h40	13h52	16h15

Elèves 3H à 8H de Randogne : Petit bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
La Ferme	7h50	12h08	13h37	16h42
Duc	7h52	12h06	13h39	16h40
Pradouvan	7h53	12h05	13h40	16h39
Les Noisettes	7h55	12h04	13h41	16h38
Les Palettes	7h57	12h02	13h43	16h36
Centres scolaire Randogne	8h02	11h58	13h47	16h33
Petit Paradis	8h05	11h55	13h50	16h31
Centre scolaire Randogne	8h08	11h52	13h53	16h28

Elèves 1H-2H de Randogne : Petit bus SMC	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Pradouvan	8h25	11h37	13h40	16h12
Les Palettes	8h27	11h35	13h43	16h10
Petit Paradis	8h30	11h33	13h46	16h08
Centre scolaire Randogne	8h33	11h30	13h49	16h05

Plan de scolarité 2019 - 2020	
Début de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi matin 19 août 2019</li></ul>
Vacances d'automne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du mercredi midi 23 octobre 2019 au lundi matin 4 novembre 2019</li></ul>
Noël	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du vendredi soir 20 décembre 2019 au lundi matin 6 janvier 2020</li></ul>
Carnaval	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du vendredi soir 21 février 2020 au lundi matin 2 mars 2020</li></ul>
St-Joseph	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeudi 19 mars 2020</li></ul>
Pâques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du jeudi soir 9 avril 2020 au lundi matin 20 avril 2020</li></ul>
St-Georges	<b>Pour les élèves de Martelles, Corin et Montana-Village</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeudi 23 avril 2020</li></ul>
Ascension	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du mercredi midi 20 mai 2020 au lundi matin 25 mai 2020</li></ul>
Pentecôte	<b>Pour les élèves de Lens, Flanthey et Randogne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi 1 juin 2020</li></ul>
Fête-Dieu	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeudi 11 juin 2020</li></ul>
Clôture de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi soir 19 juin 2020</li></ul>

Bonne année scolaire à toutes et à tous

---

